

MAIRIE DE BOUSSENS

51560

HAUTE-GARONNE**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****Date de convocation :**
29.06.2016

L'an deux mille seize et le sept juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de Monsieur SANS Christian (Proc.), Maire.

**Nombre de conseillers
en exercice : 14**

Présents : M. RAMEAU, Mme GERARD (Proc)
Mme SAINT-SUPERY, MM. RIVIERE,
AMOUROUX, Mmes DALLA-ZANNA
TOUZANNE, M. PIZZATO, Mme AIMONE-
CAT, M. ROUCH, Mme CAHUZAC.

D.C.M. N° 7.9
Prix d'achat du repas livré à la
Cantine Scolaire.
Modification.

Absents excusés : M. LIVOTI (Proc. M. SANS)
Mme TONELLO (Proc. Mme GERARD)

Monsieur ROUCH Stéphane a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il a demandé à la Société « Le Panier des Genévriers » s'il était possible de prendre le pain qui est servi à la Cantine Scolaire auprès du boulanger de la Commune nouvellement installé.

La Société « Le Panier des Genévriers » a émis un avis favorable à cette initiative. Le pain sera pris et réglé directement à la Mairie. Le « Panier des Genévriers » a donc revu à la baisse le prix de vente du repas livré à la Cantine de Bouspens et propose le prix de 2,81 € TTC.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A C C E P T E à l'unanimité des membres présents,

- le prix d'achat du repas livré par le « Panier des Genévriers » à la cantine scolaire fixé à 2,81 € à compter du 1^{er} septembre 2016.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Affiché le 11.07.2016
Pour extrait conforme
En Mairie, le 11 juillet 2016

Le Maire,
C. SANS

